

## **COMPTE-RENDU DETAILLE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2023**

Nombre de membres en exercice : 13  
Présents et représentés : 13

L'an deux mil vingt-trois le trente et un janvier à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 26/01/2023, et sous sa présidence.

**Présents** : Michel MERMIN, Maire, Philippe SAUTIER, Virginie MOURIER, Rémi LAFOND, adjoints, Raffaele SIBIO, Stéphanie BOURNHONNET, Florian CHAYS à partir du point n°2, Cécile DUPARC, Philip FUHRMANN à partir du point n°6 Céline TARDY, Vincent RONAT, conseillers.

**Procurations** : Anne EYCHENNE à Céline TARDY et Jonathan DUPARC à Michel MERMIN.

A été nommé secrétaire : Philippe SAUTIER

*Le compte-rendu du 29 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.*

### **1. Délégation au maire (Article L2122-22 du CGCT) – Compte-rendu**

**DEC 001-2023** : Décision de fixer le loyer de l'appartement situé au 1<sup>er</sup> étage de l'auberge communale pour un montant de 700 €/mensuel.

### **2. Avis de la Commune de Jonzier-Epagny sur le projet de mise en payant de l'autoroute A40 sur la section Saint-Julien- Annemasse :**

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'autoroute A 40 est une voirie construite par l'Etat qui l'a mise en service et concédée en décembre 1982.

A l'origine, la section était payante :

- pour le trafic local : le diffuseur de Saint-Julien-en-Genevois était équipé de barrières de péage,
- pour le trafic de transit : le paiement s'effectuait à Viry, système inchangé à ce jour.

Il explique qu'aujourd'hui le Département de la Haute Savoie a décliné le prolongement sur 35 ans du rachat de la gratuité pour le trafic local.

Cela signifie une mise en payant pour les usagers de la section locale entre Saint-Julien-en-Genevois et Annemasse.

Le trafic local bénéficiant de cette gratuité correspond à 33 000 véhicules par jour. Au péage de Viry, on enregistre un trafic de transit de 17 000 véhicules par jour qui paye le montant de cette section. Une partie de ce trafic paye mais n'emprunte pas la section Annemasse-Saint-Julien pour aller en direction d'Annecy ou Bardonnex. L'Etat justifie ainsi la fin de la gratuité par l'absence d'équité entre les usagers.

Par ailleurs la gratuité n'étant plus financée depuis fin 2015, l'Etat, autorité concédante de l'A40, a demandé à son concessionnaire ATMB de mettre en place un système de paiement pour tous les véhicules.

Les élus de la Communauté de Communes du Genevois souhaitent manifester leur forte opposition à la mise en payant de la section de l'A40 entre Annemasse et Saint-Julien-en-Genevois.

Pour ces raisons, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Marque son opposition à la mise en payant de l'autoroute A40 entre Annemasse et Saint-Julien et demande que cette section demeure gratuite pour l'ensemble des usagers qui l'emprunte,
- Demande au Préfet de Haute-Savoie de transmettre cette position au ministre délégué chargé des transports dans le cadre de la concertation menée à cet effet.

### **3. Tarifs – locations des salles communales :**

*Arrivée de Florian CHAYS.*

Compte-tenu de la hausse des coûts de l'énergie, M. le Maire propose une revalorisation des tarifs de location des salles communales. A l'unanimité, les tarifs de location de salles et de caution sont fixés comme suit, à compter du 1er avril 2023.

La grande salle pourra être louée aux personnes de 18 ans et plus, sous présentation d'une attestation d'assurances de responsabilité civile.

<b>CAVEAU</b>			
	<b>ASSOCIATIONS communales</b>	<b>JONZIEROIS</b>	<b>EXTERIEURS</b>
<b>JOURNÉE sauf samedi /dimanche</b>	GRATUIT pour les assemblés générales	65 Euros	125 Euros
<b>DEUX JOURS ou week-end</b>	GRATUIT pour les assemblés générales	100 Euros	156 Euros
<b>ACTIVITÉ A LA SÉANCE</b>	GRATUIT pour les assemblés générales	10 Euros	16 Euros
<b>CAUTION</b>	1000 Euros	1000 Euros	1000 Euros
<b>CAUTION MÉNAGE</b>	100 Euros	100 Euros	100 Euros

<b>SALLE DES FÊTES</b>			
	<b>ASSOCIATIONS communales</b>	<b>JONZIEROIS</b>	<b>EXTERIEURS</b>
<b>JOURNÉE sauf samedi /dimanche</b>	GRATUIT 1ERE LOCATION/an	130 Euros	260 Euros
<b>DEUX JOURS ou week-end</b>	GRATUIT 1ERE LOCATION/an	250 Euros	495 Euros
<b>ACTIVITÉS / ½ JOURNÉE</b>	GRATUIT 1ERE LOCATION/an	20 Euros	26 Euros
<b>ACTIVITÉS / 1 JOURNÉE</b>	GRATUIT 1ERE LOCATION/an	40 Euros	52 Euros
<b>ACTIVITÉ SUR UNE SEMAINE</b>	GRATUIT 1ERE LOCATION/an	130 Euros	195 Euros
<b>CAUTION</b>	4000 Euros	4000 Euros	4000 Euros
<b>CAUTION MENAGE</b>	200 Euros	200 Euros	200 Euros
<b>PRÉAU</b>			
<i>En dehors des périodes scolaires (sans cantine)</i>	GRATUIT 1ERE LOCATION/an	60	60

#### **4. Commerce de proximité – Lots n° 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 – Pénalités de retard :**

M. le Maire rappelle à l'assemblée les difficultés rencontrées au cours de ce chantier. Les ordres de service ont été lancés pour tous les lots le 14 juin 2021, pour 14 mois de travaux.

Or, le 25/03/2022, l'ensemble du chantier est arrêté pour 47 jours (environ 7 semaines) à cause de problème d'humidité. La reprise du chantier a eu lieu le 11/04/2022 avec le plaquiste.

Un important retard supplémentaire est constaté par le maître d'œuvre de la part du plaquiste (lot 07 – Ets Alpes Decor) qui n'effectue pas son travail selon le nouveau planning établi, de ce fait l'ensemble des autres lots se retrouve pénalisé par cette situation. Les travaux n'avancent pas ou uniquement par petites phases (manque ou absence de compagnons sur le chantier, manque d'approvisionnement des matériaux, malfaçons dans l'exécution des ouvrages, etc). Par conséquent, malgré la bonne volonté des entreprises, le délai d'exécution général des travaux s'allonge.

D'où, au lieu de se terminer le 13 août 2022, la réception n'a pu se faire que le 21 novembre 2022.

Monsieur le Maire explique que légalement des pénalités pourraient être appliquées comme cela s'est fait pour le lot 7, voir délibération du 29/11/2022. Mais, que l'ensemble des entreprises ont agi avec beaucoup de professionnalisme et responsabilité malgré les défaillances du lot 7. Aussi, il propose d'annuler l'intégralité des pénalités des lots n° 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'annuler l'intégralité des pénalités de retard des lots n° 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 dans l'exécution du marché d'aménagement d'un commerce de proximité.

#### **5. Marché hebdomadaire – Modification du règlement :**

Dans le cadre de la mise en place d'un marché hebdomadaire sur la commune depuis le 2 avril 2015. M. le Maire propose à l'assemblée de modifier le règlement et notamment de procéder à une revalorisation des tarifs.

Il rappelle que ce règlement définit l'ensemble des conditions relatives :

- A l'attribution des emplacements,
- A l'occupation du domaine public
- Aux règles de police et d'hygiène.
- La tarification de l'abonnement et de l'accès à l'électricité

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs comme suit, à compter de l'exercice 2023 :

- 30 €/an – abonnement
- 60 €/an – forfait de droit de branchement à l'électricité

Le règlement du marché hebdomadaire est approuvé à l'unanimité.

*Arrivée de Phil FURHMANN*

#### **6. DIVERS :**

##### **6.1 Intercommunalité – PLUi :**

M. le Maire rappelle que le conseil municipal a émis un avis de principe favorable lors de la séance du conseil municipal du 29 novembre 2022 sur le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Genevois (CCG) et la mise en place d'un PLUi.

Suite aux conseils municipaux de chaque commune, cinq (Collonges-Sous-Salève, Archamps, Beaumont, Viry et Savigny) ont voté contre ce projet. La Communauté de Communes du genevois ne passera donc pas en PLUi pour l'instant.

## **6.2 Police municipale :**

M. le Maire rappelle qu'un service de police intercommunale existe entre les communes de Chênex, Chevrier, Valleiry, Viry, Vulbens et Vers. La commune de Viry, de par son accroissement, souhaite désormais avoir sa propre police municipale. Les autres communes adhérentes proposent donc aux communes de Savigny, Dingy en Vuache, Chevrier et Jonzier-Epagny de s'inscrire dans ce projet de service de police intercommunale. L'assemblée, à l'unanimité, considère que la commune de Jonzier-Epagny ne nécessite pas, à l'heure actuelle, d'un tel service, un courrier sera fait en ce sens.

## **6.3 Local ado du SIPV :**

M. le Maire explique que le SIPV a l'opportunité d'acheter un local proche du futur collège du Vuache à un prix très intéressant.

Il précise que nos jeunes pourraient avoir accès à ce local et bénéficier des activités proposées.

Mme BOURNHONNET rappelle que nos jeunes pourront aller à Minzier mais M. MERMIN explique que ce local supplémentaire serait un lieu de rencontre et d'activités, notamment pour les futurs collégiens du Vuache.

L'assemblée, approuve, dans un premier temps cette adhésion de principe, une décision finale sera rendue en fonction du coût réel de ce projet et de la garantie à l'accès des activités proposées aux jeunes de notre commune.

## **6.4 Déchets :**

Plan Local pour la Gestion des déchets ménagers assimilés : ce plan de prévention avait pour but de réduire les emballages depuis sa production jusqu'à sa fin de vie. Cela a permis de réduire de 25 % les déchets entre 2015 et 2020.

SIVALOR : Nouvelles consignes de tri à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 : tous les papiers et tous emballages se trient dans le contenant jaune.

## **6.5 : Commerce de proximité – point Poste :**

L'épicerie du Vuache proposera un point Poste à partir du mois de février.

## **6.6 Terrain multi-sports :**

Le marché relatif à ce projet a été préparé et mis en ligne par les services de la communauté de communes du Genevois. L'ouverture des plis se fera le 13 février avec un démarrage des travaux prévus mi-avril. Un accès par le bas sera étudié pour les jeunes habitants de Minzier.

## **6.7 PLU – modification :**

M. le Maire rappelle la proposition d'apporter une modification sur la parcelle n° B 681 (Route de Vigny) en créant un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL). Ce projet, trop délicat en termes de recours possibles a été abandonné.

Il est donc proposé à l'assemblée, à la place de cette création de procéder à une révision simplifiée.

## **6.8 Urbanisme :**

### Certificat d'Urbanisme :

Me TRIVIDIC : M. Jean-Paul MEUNIER: Vente –1 Passage St Sébastien – A 460 – avis favorable.

### Déclarations préalables :

EDF : Pose de panneaux photovoltaïques en toiture chez M. Frédéric CHEVAU – 10 Chemin des Communaux – parcelle A 974 – avis favorable.

DIMEO Energie : Pose de panneaux photovoltaïques au GAEC Au Coucher du Soleil – 1275 Route du Mont – A 245 – avis favorable.

GIET Steve : construction d'une piscine extérieure enterrée – 89 Chemin du Verger– A 1036 et 1042 - avis favorable.

GIET Steve : construction d'un pool-house– 89 Chemin du Verger– A 1036 et 1042 - avis favorable.

RICHARD Barbara : construction d'une piscine – 182 Route du Devin – B 745 - avis favorable.

MARTINS Lionel : pose d'une clôture – 16 Route du Mont « Le Pelan » - A 1003 – avis favorable sous réserve que le muret ne soit pas édifié sur le droit de passage existant – la commission urbanisme préconise la pose d'une clôture démontable pour le respect du droit de passage.

Modification Permis de construire :

MORALES-GUERRERO Argenis : modification des ouvertures et agrandissement du garage – Route du Devin – B 740 – avis favorable.

**6.9 : Travaux et Environnement :**

M. Philippe SAUTIER présente au conseil municipal les travaux prévus pour 2023.

Certains élus rappellent leur demande pour la pose d'une marquise au niveau de la porte de la garderie.

Sécurité dans les hameaux :

Des demandes de miroir sont demandés par certains habitants. Il est proposé aux demandeurs qu'ils fournissent le matériel, la pose sur le domaine public ou privé (en accord avec les propriétaires du terrain) sera ensuite effectuée par les agents du service technique.

**6.10 Social et communication :**

Paniers des aînés : Ils ont été remis par les membres de la commission sociale aux personnes de plus de 70 ans fin décembre.

Repas des aînés : Il est fixé au dimanche 14 mai 2023.

Bénévoles : Un repas est prévu le vendredi 3 février 2023 afin de remercier tous les bénévoles de la commune qui participent aux actions sociales et à la distribution des informations communales.

Marché de Noël : Il a eu lieu le jeudi 22 décembre et a rassemblé beaucoup de monde.

Commission jeunes : à l'occasion du marché de Noël, les jeunes ont récolté 250 € avec sa vente de boissons. Une sortie bowling est prévue le samedi 4 mars.

Chasse aux œufs de Pâques : Elle aura lieu le 15 avril 2023.

Réunions de quartier : Elles auront lieu au caveau :

- Pour Vigny : le 3 mars
- Pour le chef-lieu, les Barraques et le Mont-Sion : le 17 mars
- Pour Epagny : le 21 mars

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

**Le Maire  
M. MERMIN**

**Le secrétaire de séance  
Philippe SAUTIER**

***Signé***

***Signé***